

1055 Froideville, le 14 mars 2011



Municipalité de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 15 mars 2011

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1. Apéritif du 8 janvier 2011

C'est avec plaisir que la Municipalité a enregistré plus d'une centaine de personnes ayant répondu à son invitation. C'était l'occasion de passer un agréable moment d'échange dans un état d'esprit tout-à-fait libéré. Cela a aussi permis aux présidentes et présidents des sociétés locales de faire part de leurs projets de manifestations 2011, dans le but d'éviter une concurrence dommageable.

2. Froideville-Infos

Certaines personnes ayant exprimé leur mécontentement à la suite du refus par la Municipalité d'insérer des textes personnels, nous pensons utile de rappeler certaines choses :

- Le Froideville Infos est un bulletin de communications de la Municipalité destiné avant tout à renseigner la population sur ses décisions, ainsi que sur le contenu des débats du Conseil communal.

Ce dernier est aussi ouvert :

- aux informations des associations intercommunales.
- aux instructions des divers services de l'Etat.
- à la publication des textes de nos sociétés locales.
- à la liste des médecins de garde ainsi qu'aux horaires des pharmacies de service.

Quelques publicités ou annonces payantes concernant les activités commerciales de notre localité, des avis de recherche d'objets, de terrains ou d'appartements sont également admises.

Par contre et par souci d'équité, les textes traitant d'avis personnels ne sont pas publiés. A chaque demande, nous recommandons au requérant d'adresser sa rédaction par le biais d'un tout-ménages.

3. Projet de construction sur la parcelle RF 953, propriété de SI Le Vieux Manège S.A.

En date du 15 décembre 2010, la Municipalité a répondu par lettre personnalisée à un tout-ménages distribué par les opposants au projet. Elle affirmait, entre autre, que le COS de ces constructions était conforme, et ceci sur la base du plan de situation du géomètre. Or ce dernier a fait une erreur de calcul en omettant de tenir compte du transfert d'un droit à bâtir. En réalité, les bâtiments prévus dépassaient de 13 cm sur chaque façade. Les plans ont été corrigés depuis et les choses sont ainsi rentrées dans l'ordre.

4. Echange de terrains

Dans le cadre suivant la procédure d'adoption par votre Conseil du nouveau PGA, la Municipalité a procédé devant notaire, à l'échange de terrain, mètre pour mètre, avec M. Hans-Jörg Schwarz. Il permettra ainsi de modifier l'état de la parcelle d'utilité publique afin de faciliter l'extension de nos collèges, tel que cela avait été prévu dans notre préavis.

5. Acquisition de la parcelle de M. Jean-Pierre Delisle

Les modalités de paiement, qui ne figuraient pas de manière précise et définitive dans le préavis ont été définies comme suit :

- Un acompte de Fr. 200'000.00 a été versé à la signature de l'acte le 18 novembre 2010.
- Un 2^e acompte de Fr. 400'000.00 sera versé le 31 mars 2011.
- Le solde de Fr. 1'100'000.00 sera payé à la libération des locaux, en principe à la fin de l'année, si la nouvelle construction de M. Delisle ne prend pas de retard.

6. Etude de construction d'un nouveau bâtiment scolaire

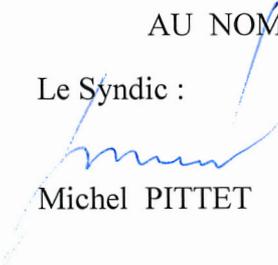
Cette étude avance à grands pas. Avec la publication de nos besoins vis-à-vis des marchés publics et la constitution du Jury, ce dernier a sélectionné 4 bureaux, parmi 7 candidats. Le concept de construction du bureau « de Benoit et Wagner architectes S.A. de Lausanne » a été retenu pour sa meilleure idée de construction.

La Municipalité a nommé également M. Fragnières, architecte, en qualité de BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage), pour la soutenir dans le suivi de l'étude et le respect des délais. Plusieurs séances ont déjà eu lieu afin d'affiner l'avant-projet et une 1^{ère} entrevue entre la commission ad hoc du Conseil communal et l'architecte s'est d'ores et déjà déroulée. Le préavis pour le crédit de construction devrait normalement vous être présenté à la séance de juin prochain.

Nous en avons terminé avec les communications que la Municipalité souhaitait vous livrer ce soir, et vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Michel PITTET



La Secrétaire :


Alice HENRY